



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 5 mai 2022

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	<b>19</b>
PRESENTS	<b>18</b>
VOTANTS	<b>19</b>
<b>DATE DE CONVOCAATION</b>	
28 avril 2022	
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>	
12 MAI 2022	
Codification : 9.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le <b>12 MAI 2022</b> et publication du <b>12 MAI 2022</b> Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-deux, le **cinq mai**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-huit avril deux mille vingt-deux** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET (arrive à 20h30), Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN (arrive à 20h10) Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN (arrive à 20h20) et Lucie ROCH.

**Absent avec excuse :**

Didier DUPIN donne pouvoir à Christine VALADE

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Jacky BRAT

**OBJET :** 2022-017 : Travaux d'éclairage public ZA de Perreux (OP23045)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de ZA de Perreux.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20220505-2022-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2022

Publication : 12/05/2022

**Financement :**  
Coût du projet actuel :

Détail	Montant H.T. Travaux	% - PU	Participation commune
Armoire AP - 19 Mats	25 691 €	71.0 %	18 240 €
Armoire AA - 38 Mats + 4 Pba	184 683 €	71.0 %	131 125 €
Armoire AC - 31 Mats	143 576 €	71.0 %	101 939 €
Pose de gaines en Attentes AA - AC	8 533 €	71.0 %	6 058 €
<b>TOTAL</b>	<b>362 484.66 €</b>		<b>257 364.11 €</b>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'acter** que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "ZA de Perreux" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à la commune pour information avant exécution.
- **D'approuver** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **D'acter** que si la participation de la commune est supérieure au montant prévisionnel, une nouvelle délibération sera nécessaire pour valider ou refuser cette augmentation.
- **D'acter** que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- **De décider** d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années.
- **D'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces à intervenir.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Copie certifiée conforme,



A PERREUX, le 12 mai 2022

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20220505-2022-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2022

Publication : 12/05/2022